



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aérodromes

Question écrite n° 68590

Texte de la question

M. Denis Jacquat remercie M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement de bien vouloir le renseigner sur l'identité des propriétaires de l'ensemble des aéroports civils français.

Texte de la réponse

Le tableau ci-après présente la répartition des propriétaires des aéroports français, après prise en compte de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse qui a transféré à la collectivité territoriale corse les aéroports d'Ajaccio, de Bastia, de Figari et de Calvi. L'Etat détient, aujourd'hui, 40 % des aérodromes métropolitains ouverts à la circulation aérienne publique (CAP). Si l'on ne retient que ceux accueillant du trafic commercial, classés en catégories A, B et C par le code de l'aviation civile, ce pourcentage passe à 56 %. Outre-mer, l'Etat est propriétaire de 23 % des terrains d'aviation.

PROPRIETAIRES	NOMBRE	%
		Métropole - ouverts à la CAP :
Etat	12540	
Etablissements publics (ADP...)	145	
Collectivités locales	12339	
Chambres de commerce et d'industrie	268	
Aéro-clubs	134	
Personnes privées	124	
Total	313100	
		Métropole - catégorie A, B et C :
Etat	6556	
Etablissements publics	76	

Collectivités locales3126
Chambres de commerce et d'industrie1210
Autres22
Total117100
Outre-Mer :
Etat1923
Collectivités locales6173
Autres34
Total83100

Cependant, cette situation est amenée à évoluer. Une trentaine d'aéroports en métropole ont fait l'objet d'une procédure de mutation domaniale, par voie conventionnelle, au bénéfice de collectivités locales. Dans sa version actuelle, le projet de loi « démocratie de proximité » prévoit une expérimentation, jusqu'en 2006, de transfert d'aéroports de l'Etat aux collectivités locales qui seraient volontaires.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68590

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6423

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1134